



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance extraordinaire de son conseil, le quinzième (15^e) jour du mois de décembre 2025 à 19 h 45 au Centre Communautaire de Stratford, situé au 170 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Jean-François Gosselin, conseiller	siège # 1
Monsieur Alain Boulianne, conseiller	siège # 2
Madame Isabelle Couture, conseillère	siège # 3
Madame Guylaine Lapierre, conseillère	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence du maire, monsieur Daniel Morin.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du Conseil.

L'avis public a été affiché dans les délais.

ORDRE DU JOUR

- 1- Ouverture de la séance extraordinaire
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Période de questions
- 4- Avis de motion - Projet de règlement de taxation 2026
- 5- Nomination du vérificateur externe 2026
- 6- Affectations budgétaires supplémentaires
- 7- Paiement du loyer pour la station de lavage
- 8- Demande d'un don à la Fondation Louise et Jean-Paul Fontaine
- 9- Demande de modification du schéma d'aménagement de la MRC
- 10- Reddition de compte-- PPA-ES
- 11- Reddition de compte – PPA-CE
- 12- Reddition de compte – ERL
- 13- Période de questions
- 14- Levée de la séance extraordinaire

1- Ouverture de la séance extraordinaire

La séance est ouverte à 19 h 45.

2- Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Guylaine Lapierre.
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte l'ordre du jour tel que déposé.

2025-12-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3- Période de questions

Aucune question

4- Avis de motion - Projet de règlement de taxation 2026

Le projet de règlement de taxation 2026 est présenté. Ce projet de règlement sera soumis pour adoption à la séance ordinaire du 19 janvier 2026.

Je, soussigné, Jocelyn Plante, donne avis qu'il sera présenté lors d'une prochaine séance un projet de règlement sur la taxation 2026 - fixant le taux de la taxe foncière générale, la tarification des services, les compensations, les taux d'intérêt sur les arrérages, le nombre ainsi que la date des paiements.

5- Nomination du vérificateur externe 2026

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 966 du *Code municipal du Québec*, le conseil municipal doit nommer un vérificateur externe pour au plus cinq exercices financiers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil est satisfait des services reçus de la firme ayant effectué la vérification externe au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QU'il y a avantage à assurer une continuité dans l'exercice de vérification externe pour l'exercice 2026;

Il est proposé par Mme Isabelle Couture,
et résolu :

D'ACCEPTER l'offre de services pour l'audit 2025 au coût de 28 000 \$ plus taxes;

QUE la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton soit nommée comme auditeur externe pour l'année 2026.

2025-12-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6- Affectations budgétaires supplémentaires

CONSIDÉRANT l'évolution des projets municipaux à travers différentes années financières;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

D'IMPUTER le montant de 27 046 \$ au remboursement du fonds de roulement pour la rétrocaveuse;

D’AFFECTER un montant de 42 000 \$ pour la Réfection des chemins du lac de la Héronnière.

2025-12-18

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

7- Paiement du loyer pour la station de lavage

CONSIDÉRANT QUE le loyer pour la station de lavage est payable selon les modalités prévues au bail de location;

Il est proposé par M. Alain Boulianne,
et résolu :

DE VERSER la somme de 868,20 \$ au Club Elgin pour le loyer 2025 de la station de lavage.

2025-12-19

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

8- Demande d’un don à la Fondation Louise et Jean-Paul Fontaine

CONSIDÉRANT QUE la Fondation Louise et Jean-Paul Fontaine a notamment comme objectif, de soutenir des projets qui peuvent faire une différence pour les gens dans le besoin dans des champs d’intervention privilégiés dont l’Éducation et la Santé;

CONSIDÉRANT l’objectif du service d’animation estival (SAE), de maintenir le service à un prix abordable tout en offrant une programmation de qualité pour soutenir les enfants dans leur développement et leur donner accès à de nouvelles activités qu’ils ne pourraient peut-être pas faire autrement;

Il est proposé par Mme Guylaine Lapierre,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford appuie la demande de don de 9 000 \$ du SAE auprès de la Fondation Louise et Jean-Paul Fontaine.

2025-12-20

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

9- Demande de modification du schéma d’aménagement de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité du Canton de Stratford a adopté et fait approuver par ses électeurs le règlement de Zonage n° 1035 qui est entré en vigueur le 18 septembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a reçu une demande visant l’autorisation de l’usage « récréation intensive » sur les lots 6 082 276 et 6 082 275;

CONSIDÉRANT QUE l’autorisation de cet usage requiert une modification au schéma d’aménagement de la MRC;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

QUE la demande soit transmise à la MRC du Granit afin qu’elle procède à une modification du schéma d’aménagement en vue d’inclure les lots 6 082 275 et 6 082 276 dans l’affectation « Récréation-type 1 ».

2025-12-21

Adoptée à l’unanimité des conseillers(ères)

10- Reddition de compte— PPA-ES

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par M. Jean-François Gosselin,
et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford approuve les dépenses d'un montant de 9 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2025-12-22

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11- Reddition de compte – PPA-CE

ATTENDU QUE la Municipalité du Canton de Stratford a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-AF13 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford approuve les dépenses d'un montant de 15 000 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-AF13, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

2025-12-23

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

12- Reddition de compte – ERL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du Canton de Stratford a pris connaissance des modalités d'application du programme Entretien des routes locales (ERL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au programme ERL;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au programme ERL;

Il est proposé par M. Alain Boulianne,
et résolu :

QUE le Conseil de la Municipalité du Canton de Stratford approuve les dépenses d'un montant supérieur à 17 859 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles, conformément aux exigences du ministère des Transports, se détaillant comme suit :

- Rang des Érables 1 000 tonnes, pour un montant de 18 583 \$.

2025-12-24

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

13- Période de questions

Aucune question

14- Levée de la séance extraordinaire

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 04.

2025-12-25

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

Daniel Morin
Maire

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier